



**Conseil d'établissement primaire et secondaire  
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice**



**Procès-verbal  
Séance du jeudi 24 mai 2018, à 19h30  
Buvette du collège de la Concorde, Chavannes-près-Renens**

**Présences :** MM. CHAPPUIS Olivier, CLUSAN Franck, HUMMEL Friedhelm, KHAMILICHI Saïd, MALATESTA Davide, ROCHAT Alain, SCHAEFFLER Mathieu, SIEBER Didier, Mmes GOLAZ Anne-Lise, HOFMANN Stefania, MERMINOD Anne, MERMINOD Claudine, PERIANEZ Micaela, WILLI Corinne et ZELENKOVA Magdalena

**Excusés :** Mmes AVVANZINO Laurence et FAVRE Oriella, MM. JACOT Stéphane et NEHDI Adel,

**Absent :** ---

**Procès-verbal :** Mme Martine Roberto

**1. Accueil**

Mme Anne MERMINOD ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement (CE), remercie M. CLUSAN pour la visite du bateau, admire sa patience et son savoir-faire, et fait passer la liste des présences.

**2. Appel - Liste de présence**

Conformément ci-dessus.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

M KHAMILICHI a vu apparaître dans un procès-verbal un point sur le nouvel horaire éventuel. C'était marqué qu'il y aurait un point à l'ordre du jour mais il n'a rien vu. Mme MERMINOD répond que non en effet et demande à M. Sieber si c'est dans les communications du Directeur ou s'il n'y a pas de nouvel horaire. M. Sieber répond que oui, qu'il l'avait donné il y a 2 séances et avait dit qu'il serait adopté ou pas aujourd'hui.

Ce point est rajouté en point 5 ce qui revient à 11 points à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après l'ajout du point n°5.

**4. Adoption du procès-verbal du mardi 28.02.2018**

Adopté à l'unanimité.

## **5. *Nouvel horaire***

M. SIEBER rappelle dans les grandes lignes, que nous sommes actuellement "hors la loi" parce que nous n'avons pas 60 minutes à midi mais 52 minutes pour quelques classes qui commencent rarement à 12h52 et pas à 13h42. Et nous finissons à 12h00. L'idée du conseil de direction est de demander l'avis au conseil d'établissement sur un horaire qui, au lieu de commencer à 7h40, commence à 7h35, finit à 11h55 et reprend à 12h55 et de toute façon de finir soit à 15h15, soit à 16h15 soit à 17h00. 17h00 étant l'heure légale de fin. On ne peut pas commencer plus tôt que 7h30 et on ne peut pas finir après 17h00.

Mme MERMINOD demande si cela joue avec l'horaire des bus ? M. SIEBER répond que oui.

Mme WILLI explique qu'il lui semblait qu'à un moment donné ils finissaient à 11h55 mais qu'en raison d'une modification des horaires des TL, les enfants se ruaien sur la route pour prendre le bus et c'est pour cela qu'il y avait ces 5 min qui avaient été changées.

M. SIEBER répond qu'il va voir mais que d'après son conseil de direction c'était bon. Il nous informe qu'actuellement les élèves finissent à 12h02. M. CLUSAN dit que depuis le changement d'heure, les 2 minutes sont perdues et ils finissent à 12h00. M. SIEBER va contrôler cela car se serait bête d'avoir des accidents juste pour être dans la légalité de ces 60 min. A part cela, nous n'avons jamais eu de retour de parents comme quoi il manquait ces 8 minutes. Si une fois, il y a un changement d'horaire de bus, les horaires seront adaptés.

M. SIEBER demande si le Conseil d'établissement souhaite préaviser favorablement.

Mme MERMINOD demande ce qui se passe si le Conseil d'établissement ne veut rien changer et préavise négativement le changement ?

M. SIEBER répond qu'en fait c'est une décision qui revient au conseil de direction, mais que le préavis du conseil d'établissement doit être pris. Mais on pourrait venir nous dire de modifier nos horaires et il faudra le faire.

Mme MERMINOD demande si le Conseil d'établissement préavise favorablement ?

La réponse est oui.

M. SIEBER précise que la Direction va encore regarder les horaires de bus, et s'il y a un doute, il y aura report d'une année pour l'entrée en vigueur de ce nouvel horaire. Il indique que ce changement d'horaire débuterait à la rentrée 2018.

## **6. *Parents référents***

Mme MERMINOD informe qu'une séance a eu lieu juste avant et passe la parole à M. MALATESTA. Il explique que M. SIEBER a envoyé un courrier aux parents référents qui avaient porté un intérêt à ce projet. Ils ont fixé la date du 26 juin 2018 à 19h00 au Collège de la Planta afin de les rencontrer. Il y a 28 personnes inscrites. M. SIEBER leur expliquera leur fonction. L'entrée en vigueur de ce projet se fera en septembre 2018, avec lettre d'information et brochures aux parents de tous les élèves en août 2018. Présence aux réunions 1P d'août et septembre. Et en janvier, lors de la réunion des parents pour les enfants qui commenceront l'école en août 2019.

M. SIEBER propose de présenter les parents référents au Conseil d'établissement lors de la séance du 21 novembre 2018.

Mme MERMINOD dit que malgré les avis négatifs de Renens, on lance le projet et on verra si cela fonctionne.

## **7. Budget du Conseil d'établissement**

M. ROCHAT répond à une question de M. CHAPPUIS concernant 2 lignes budgétaires qui concerne le Conseil d'établissement

### 1<sup>ère</sup> ligne :

Compte 500.3003.00 - Jetons de présence Conseil d'établissement

Les budgets 2016-2017-2018 ont chaque fois indiqué 3'500.-

Dépenses 2016 : 2'480.- et Dépenses 2017 : 2'480.-

Ce qui signifie que si nous voulions tenir des séances plus fréquentes nous le pourrions

### 2<sup>ème</sup> ligne :

Compte 500.3089.00 - Frais Conseil d'établissement et divers

Les budgets 2016-2017-2018 ont chaque fois indiqué 2'000.-

Dépenses 2016 : 57.50, Dépenses 2015 : 152.20 et Dépenses 2017 : 200.85

Mme MERMINOD demande ce qu'il en sera en 2018 ?

M. ROCHAT dit que ce qu'il pourrait se passer c'est qu'il n'y aura plus 2'000. -- au budget mais 500. -- dans le futur.

Mme MERMINOD demande si la brochure parents référents pourrait aller sur ce budget ?

M. ROCHAT répond qu'il préfère que ce soit payé par l'Etat de Vaud.

M. ROCHAT dit qu'il serait possible d'utiliser ce budget pour un projet particulier, pour inviter un conférencier ou si on veut faire une opération particulière à destination des parents. Le compte se nomme Conseil d'établissement et divers mais M. ROCHAT ne sait pas très bien ce que sont les divers. Vu les montants qui ont été dépensés, il ne doit pas en avoir eu beaucoup.

Mme MERMINOD dit qu'en effet lors de la soirée des parents, il y aurait la possibilité de faire venir un conférencier. Il faut simplement le prévoir plus tôt.

M. CHAPPUIS dit que c'est un point important que souligne M. ROCHAT. Car c'est toujours l'argent qui est le sujet de discorde. Il dit que personne n'a jamais été mis au courant des sommes qui étaient disponibles. Ils étaient déjà contents d'avoir eu un tel écho de la soirée des parents avec le peu de moyens engagés. M. CHAPPUIS dit qu'ils pourront faire mieux. Il pense qu'ils pourront donner un plus avec un ou une invitée(e). Il dit que c'est une bonne nouvelle pour eux et souhaite garder cette somme au budget. M. ROCHAT rappelle qu'un budget peut être dépassé si explications et arguments.

Mme GOLAZ demande si c'est au budget de Chavannes ?

Mme MERMINOD explique qu'il y a des conventions entre Chavannes et Saint-Sulpice. Saint-Sulpice paie sa part selon un savant calcul. Elle précise que Saint-Sulpice ne vit pas au crochet de Chavannes.

M. SIEBER trouve que ce serait une bonne idée d'utiliser cela pour avoir de temps en temps un conférencier, d'ailleurs Mme HOFFMANN a plein d'idées là-dessus. Mais typiquement si on voulait créer une soirée des parents estampillée Conseil d'établissement ça coûte environ 800.-

Mme MERMINOD insiste sur le fait qu'il faut s'y prendre à l'avance.

## **8. Réfectoire St-Sulpice, organisation 2018-2019**

Mme MERMINOD explique que les choses ont un peu changé en mettant 2 services et passe ensuite la parole à Mme PERIANEZ.

Mme PERIANEZ explique qu'en effet le système de 2 services a été mis en place et fonctionne très bien, mais il va y avoir des changements pour la rentrée. On attend de voir le retour des inscriptions pour la prochaine année scolaire.

Mme MERMINOD informe que les devoirs surveillés de midi ont été remplacés par des activités encadrées.

Mme PERIANEZ continue en expliquant que si des enfants ont des devoirs, ils auront toujours la possibilité de les faire.

Mme MERMINOD explique que pour les activités, la salle de gym et le plein air seront favorisés. Pour que les élèves puissent vraiment sortir durant ces moments-là.

Mme WILLI demande combien d'élève il y a ?

Mme PERIANEZ répond que le maximum, c'est 81 élèves le mardi midi entre les 2 services et explique que l'UAPE, c'est à part.

Mme MERMINOD répond qu'il y a 60 élèves à l'UAPE pour le lundi, mardi jeudi et vendredi et qu'il y a une liste d'attente. A Saint-Sulpice, il y a presque la moitié des élèves qui mangent sur place à midi.

## **9. *Communication du Directeur***

Bref retour sur la soirée des parents et la journée pédagogique qui a été un succès tant du côté des parents que du côté des enseignants. Pour preuve, la formation pour les enseignants pour la gestion des cas de harcèlement. M. SIEBER précise qu'il utilise quand même ce terme malgré qu'on dise plutôt intimidation. 65 enseignants sur 130 seront formés en septembre. On est un des records du canton. Cela donnera lieu après à la création d'un groupe d'intervention qui sera à même de désamorcer la plupart des cas de harcèlement. C'est un beau résultat. Il y'a eu différents ateliers pour les enseignants lors de cette journée entre autre avec la police et des associations qui prônent la non-violence.

Totalement autre chose, il pique une idée à l'Est du canton qu'il soumet au Conseil d'établissement. Il a discuté avec d'autres établissements et il informe que l'école est très sollicitée pour être le facteur de diverses sociétés locales et associations. Entre août et octobre c'est assez impressionnant. Dans l'Est du canton, des conseils d'établissement ont proposé de créer une brochure dans laquelle sont réunies toutes les sociétés locales qui ont à faire avec la jeunesse. Ce sont les sociétés locales qui ont créé cette brochure. Et pour les parents, cela serait plus simple de recevoir une brochure plutôt que plein de feuilles.

Mme GOLAZ trouve que cela pourrait être intéressant. Elle demande qui est le représentant des sociétés locales pour Chavannes dans l'assemblée.

M. ROCHAT dit qu'il n'y a pas de représentant des sociétés locales dans la salle.

Mme GOLAZ dit qu'elle veut bien s'intéresser à ce projet. Elle aimerait savoir tous ceux qui sollicitent l'école.

M. SIEBER dit qu'il va transmettre la liste. Il s'intéresse aussi aux sociétés qui ne demandent rien mais qui seraient validées de le faire. Cela pourrait être intéressant.

Mme GOLAZ insiste sur le fait qu'elle veut bien s'occuper de faire des recherches et de préparer une brochure mais elle a besoin d'avoir les informations des 2 communes.

Mme MERMINOD demande à Mme GOLAZ si elle ferait pour les 2 communes ?

Mme GOLAZ explique que parfois il y a des enfants qui pourraient profiter des sociétés de Chavannes car c'est plus simple en sortant de l'école. Elle a eu des enfants de Chavannes qui venaient à St-Sulpice car ils étaient tellement proches de St-Sulpice au niveau géographique que c'était plus simple pour les parents de les faire aller sur St-Sulpice et de venir les chercher là-bas.

M. SIEBER dit qu'il n'y a pas d'urgence que pour la rentrée 2018 c'est quasi impossible et que ce sera plutôt pour la rentrée 2019.

M. SIEBER va récolter toutes les demandes qui seront faites à la rentrée et les transmettre à Mme GOLAZ.

Mme MERMINOD demande à M. ROCHAT si c'est ok pour Chavannes ? M. ROCHAT répond oui.

M. SIEBER informe que les classes de 10 VP vont passer de 2 à 3 classes de 11 VP. Les parents et élèves auront cette information demain vendredi 25 mai. Cela va être intéressant car cela sera 3 classes de 20 élèves. Cela va susciter quelques chagrins au sein des élèves. Il a été mentionné que les en classements seront faits avec bienveillance et que ce changement est fait pour des raisons d'effectif.

Mme WILLI demande s'il y a eu des engagements de nouveau professeurs ?

M. SIEBER dit que pour l'établissement il a engagé de nouveaux professeurs mais pour ces 3 classes il a pris le parti de prendre 3 enseignants avec beaucoup d'expérience et qui ont amené plusieurs fois des 11<sup>èmes</sup> années aux examens. Pour les autres disciplines, il s'est permis un peu plus de liberté.

Il a un dernier point sur un projet qui est monté par M. CLUSAN. L'Etablissement suit la construction du Vortex. Et petit à petit dans l'esprit de M. CLUSAN a germé l'idée de créer une option de compétence pour les élèves de VG de 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> dans laquelle on construirait un studio. Les élèves seraient capables de poser un plancher. M. SIEBER explique que ce n'est pas simple de travailler avec le Vortex- Du coup il s'est approché de la FVE. La FVE est heureuse de ce rapprochement. La FVE offre une maison en bois dans laquelle ils construisaient au salon des métiers. Ils savent où la mettre à la Planta. Pour résumer, ils se lancent dans une option "Construction & Habitat" pour laquelle la FVE s'engage, à une fréquence d'une fois par mois, de fournir des apprentis dans différents métiers dont on aura besoin, pour venir parler avec les élèves. Il y a aussi la volonté de remettre un petit peu les élèves, leurs parents et l'école, en phase avec la société. En juin 2017, sur 60 élèves de VG, il y en a eu que 7 qui sont partis en apprentissage. M. SIEBER va défendre ce projet au département mercredi 30 mai.

M. SIEBER dit aussi que la commune de Chavannes est 100% derrière ce projet. Il y aura aussi sûrement une petite couverture médiatique parce que la FVE est très friande de ce genre de partenariat car eux aussi ont de la peine à vendre des apprentissages. Donc leur service de presse viendra sûrement.

M. SIEBER avait informé qu'il présenterait la synthèse du questionnaire socio-éducatif prévu pour les parents mais il n'a pas encore reçu tous les retours du groupe qui fait la synthèse. Il l'enverra par mail à tous les membres. Il va y avoir un travail fait en classe de 1 à 6 P. Le projet de questionnaire socio-éducatif des 7 à 11 P est en route. Le comité de pilotage est en train de se constituer, il se voit en septembre et le questionnaire passera vers novembre.

M. SIEBER explique qu'il a été très déçu et très rassuré quand il a reçu les questionnaires en retour. Très déçu car il n'y avait rien de nouveau et c'est cela qui l'a rassuré. Il ne banalise pas. En gros, les élèves se sentent bien en sécurité et aimés quand il y a des enseignants ou des adultes présents. En 1 a 4 P, ils se sentent bien aimés partout c'est le monde des Bisounours. En 5-6 P, dès qu'ils sont dans la cour d'école ou sur le chemin de l'école, on sent qu'ils sont moins en sécurité.

Mme GOLAZ demande si les bacs qui sont dans la cour ont été faits par les travaux manuels ?

M. ROCHAT explique que ces bacs ont été fabriqués par une menuiserie de Bussigny, qu'ils sont en mélèze. Ils devraient durer 15 ans. Et cela a un coût relativement cher. Mais l'aspect de la cour n'était pas brillant. C'est à la demande des enseignants de la Concorde que ces bacs ont été posés afin de faire de la permaculture. Il y aura plus de 1m3 de terre par bac.

Mme GOLAZ s'interroge sur la hauteur des bacs. Mais M. ROCHAT dit que c'est les dimensions qui ont été demandées, 80 cm.

Mme HOFMANN explique que les enfants demandaient un labyrinthe à la base mais cela n'a pas été possible. Le but aussi est de pouvoir jouer à cache-cache.

M. ROCHAT explique aussi que le sol de cette cour ne permet pas de faire pousser qqch, que les arbres qu'on voit devraient faire normalement le double de diamètre. M. ROCHAT espère que l'apparence visuelle de cette cour va s'améliorer.

## ***10. Date pour le prochain conseil d'établissement***

*Mercredi 21 novembre 2018 à 20h00 à Saint-Sulpice*

## ***11. Divers et propositions individuelles***

M. ROCHAT souhaite nous faire part d'un courrier qu'il a reçu de la part de Lausanne-Région pour participer un projet qui s'appelle LIFT. LIFT est un projet national s'adressant aux jeunes de 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> qui ont besoin d'un coup de pouce pour faciliter leur transition vers le monde professionnel. C'est soutenu par la Chambre vaudoise du commerce et la FVE. Le fonctionnement est le suivant : L'école identifie des jeunes qui seraient intéressés ou qui auraient besoin de se mettre en contact avec le monde professionnel. Les autorités ou le conseil d'établissement cherchent des entreprises qui sont prêtes à engager des jeunes de manière très ponctuelle et temporaire. L'entreprise engage le jeune à raison de 2 à 3 heures par semaine pendant 10 semaines. C'est un engagement quand même relativement sérieux. C'est dédommagé. L'idée est donc de faire découvrir une entreprise à un jeune et puis ensuite qu'il puisse éventuellement découvrir une vocation. La commission formation et emploi des jeunes souhaite développer un projet pilote avec la collaboration des conseils d'établissements scolaires. La commission propose de venir présenter la mesure lors d'une réunion afin d'échanger ensemble sur les besoins des établissements proposant LIFT, sur la potentialité d'intégration de la mesure dans d'autres établissements et sur le mode de coordination le plus adéquat à mettre en place. M. ROCHAT soumet cette question.

M. ROCHAT va transmettre le document pdf à la secrétaire Mme ROBERTO, qui fera suivre cela à tout le monde. Il n'est pas possible de prendre une décision maintenant car il faut se renseigner et réfléchir.

Mme MERMINOD dit que cela va un peu dans le sens de ce qui va se passer avec la FVE.

M. SIEBER dit qu'il a relu ces documents et qu'il est étonné qu'ils ne parlent pas ouvertement de l'orientation professionnelle. Car si on les fait venir il serait intéressant d'avoir Mme Baillif qui

s'occupe de l'orientation professionnelle pour les élèves de 10-11H. Si on ne travaille pas tous dans le même sens c'est compliqué.

Mme GOLAZ dit qu'elle n'a pas entendu parler de ce projet LIFT au niveau des sociétés qui se sont implantées dans le coin.

M. ROCHAT répond que non car comme le projet n'est pas encore mis en place dans cet établissement il n'y a aucune entreprise qui accueille ces jeunes. Il y aurait un double travail à faire, c'est-à-dire du côté de l'école, il faut évidemment évaluer la demande ou considérer qui serait susceptible d'être intéressé par le projet et de l'autre côté il faut trouver des entreprises qui acceptent de prendre ces jeunes.

Mme GOLAZ se pose la question sur le fait de rémunérer des jeunes pour 2-3 heures par semaine. L'entreprise doit consacrer une personne à la formation de ces jeunes. Mme GOLAZ dit que ce n'est pas rien pour une entreprise. M. ROCHAT répond qu'en effet ce n'est pas rien mais qu'il faut savoir c'est que c'est Lausanne-Région et donc quand Lausanne-Région lance des projets comme cela, elle procure des moyens, donne du soutien, participe à l'élaboration du projet et est globalement efficace. Une soirée a été effectuée pour les entreprises Chavannoises avec le service de la promotion économique de Lausanne-Région. C'était d'une très bonne tenue.

M. ROCHAT dit qu'il y aurait certainement de quoi faire du côté des entreprises.

Mme MERMINOD demande si ce n'est pas trop de faire cela en plus du projet construire.

M. SIEBER dit que non car le projet LIFT touche n'importe quels élèves de 10-11H alors que le projet "construire & bâtir" touche uniquement les élèves qui choisissent cette option donc 10-15 maxi, que ça se complète extrêmement bien.

Mme MERMINOD demande si nous pourrions leur donner une date de rencontre.

M. ROCHAT dit qu'il y a une fiche d'inscription.

Mme MERMINOD propose qu'on leur demande de venir le 21 novembre. Tout le monde est ok. M. ROCHAT va regarder pour faire l'inscription.

Mme MERMINOD remercie M. ROCHAT.

Mme GOLAZ se pose des questions, d'attendre le 21 novembre pour les voir. Cela va mettre bien plus d'une année avant que quoique ce soit se passe si on ne met pas en même temps en route au niveau des sociétés qui seraient capable d'accueillir ces jeunes sur la place

M. ROCHAT dit qu'il faut d'abord écouter Lausanne-Région. Il informe qu'il a appris qu'il y avait 400 entreprises sur Chavannes.

M. CHAPPUIS trouve bien mais demande si le monde économique serait ok ou pas d'investir du temps et de l'argent.

Mme MERMINOD propose qu'ils viennent, qu'on les écoute et qu'on leur pose toutes les questions à ce moment-là.

Mme C. MERMINOD dit que les jeunes pourraient aller dans des services communaux aussi.

Mme GOLAZ se demande quelle assurance prendrait en charge en cas de soucis.

Plusieurs répondent l'assurance RC privée et l'assurance accident privée.

Mme MERMINOD insiste sur le fait que tout le monde note les questions afin de les poser le 21 novembre.

M. ROCHAT a lu dans le Lausanne Cité, à l'appui de ce genre de démarche, que 20 % des lausannois de – 25 ans n'ont aucune formation professionnelle et dit que c'est pareil dans l'Ouest Lausannois.

Mme MERMINOD dit qu'il y a énormément de jeunes qui abandonnent le gymnase et cela bien plus sur Lausanne et l'Ouest qu'ailleurs.

M. SIEBER explique qu'on met tellement en avant l'académique dans l'esprit des gens que pour certains élèves et parents, faire un apprentissage est un échec. Quand il est face aux parents, et que les parents disent mais non ça va aller, il veut devenir Avocat. C'est difficile quand on est pas du tout scolaire et avec de grosses difficultés. Il faut ouvrir les yeux de ces personnes. Il y a des élèves qu'on essaie de placer en stage de longue durée parce qu'ils ne finissent pas l'école dans des conditions normales. On rêve d'un stage de longue durée parce qu'on sait que ça peut déboucher sur des apprentissages. Mais quand vous dites ça à certains parents, vous êtes des criminels et vous ne savez pas vous occuper de leur enfant parce que n'importe qui peut faire des études.

M. CHAPPUIS dit que le monde économique ne reconnaît plus l'apprentissage.

Mme PERIANEZ dit que beaucoup de pays autour envient le système d'apprentissage suisse.

L'établissement scolaire aura un apprenti dès la rentrée 2018 pour la 1<sup>ère</sup> fois.

Mme Anne MERMINOD remercie le Conseil d'établissement.

Aucun autre divers n'étant demandé, la séance est levée à 20h55.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire  
 primaire et secondaire  
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

La Présidente :

  
Anne Merminod

La Secrétaire :

  
Martine Roberto

Annexe : ment.



Lausanne Région

Fabienne Saugy  
Tel : 021 613 73 38  
Mail : f.saugy@lausanneregion.ch

**Aux Conseils d'établissements scolaire  
du périmètre de Lausanne Région**

Lausanne, le 18 avril 2018

Mesdames, Messieurs,

Lausanne Région, par le biais de sa commission Formation et emploi des jeunes, soutient le projet LIFT depuis son implantation dans la région lausannoise. Ce projet national s'adresse aux jeunes de 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> qui ont besoin d'un coup de pouce pour faciliter leur transition vers le monde professionnel.

LIFT est un projet de collaboration entre 3 acteurs que sont les jeunes, les écoles et les entreprises ; l'école identifie le jeune, l'entreprise engage le jeune et le jeune s'engage à se rendre 2 à 3h par semaine (sur 10 semaines) dans une entreprise ou une collectivité publique pour y effectuer diverses tâches techniques ou administratives. Cette mesure permet au jeune de prendre confiance en lui et de se projeter dans l'avenir car on lui donne l'occasion de valoriser ses compétences professionnelles, personnelles et sociales. LIFT lui permet également de se créer un premier réseau professionnel, avantage non négligeable dans la mise en place d'un projet professionnel.

La mesure LIFT se développe non seulement dans le canton mais également sur le périmètre de Lausanne Région qui compte, aujourd'hui, 12 établissements scolaires partenaires. Le mode de coordination de la mesure est variable selon les établissements scolaires et d'autres procédés pourraient se mettre en place de par la collaboration entre plusieurs partenaires.

La commission Formation et emploi des jeunes souhaite développer un projet pilote en collaboration avec des conseils d'établissement scolaires. Nous proposons aux conseils intéressés de venir leur présenter la mesure lors d'une réunion afin d'échanger ensemble sur les besoins des établissements proposant LIFT, sur la potentialité d'intégration de la mesure dans d'autres établissements et sur le mode de coordination le plus adéquat à mettre en place.

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous retourner le formulaire en annexe afin de nous faire part de votre intérêt pour cette présentation.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Gustave Muheim  
Président

Sylvie Pittet Blanchette  
Présidente de la Commission

## Soutien et développement de LIFT dans la région lausannoise



**CVCI**  
entrepreneurs!  
fédération vaudoise

LAUSANNE RÉGION – association de 27 communes de la région lausannoise

– SOUTIENT LE PROJET LIFT DEPUIS SON IMPLANTATION DANS LA RÉGION LAUSANNOISE. Elle participe à la coordination et au développement de la mesure et assure une promotion active auprès de ses communes membres.

LIFT est un bon outil de prévention et un bon exemple de collaboration constructive entre entreprises et écoles.

Julien Guex  
CVCI Lausanne



CONTACTS  
Aude Mérat - Coordinatrice Suisse Romande LIFT - 031 338 5570 - 079 705 23 88  
Fabienne Saugy - Cheffe de projet Lausanne Région - 021 633 73 38  
[www.projet-lift.ch](http://www.projet-lift.ch)



PLUS qu'une  
expérience,  
un aperçu de  
l'**AVENIR...**

Une opportunité  
pour les jeunes,  
les écoles et  
les entreprises !



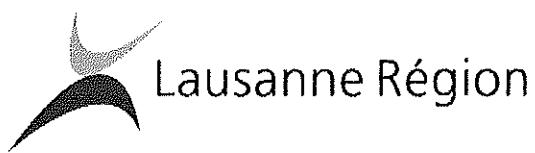
LIFT est un projet  
national s'adressant  
aux jeunes de 10ème  
et 11ème qui ont  
besoin d'un coup de  
pouce pour faciliter  
leur transition vers le  
monde professionnel.

Konsep.ch

Depuis sa mise en place dans le canton de Vaud, la CVCI (Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie) SOUTIENT ET COLLABORE ACTIVEMENT AVEC LE PROJET LIFT. Elle participe aux séances du groupe de travail LIFT et valorise le projet auprès de ses membres de l'administration et des instances politiques.

La FVE (Fédération vaudoise des entrepreneurs) SOUTIENT LE PROJET DEPUIS SES PRÉMICES dans le canton de Vaud avec un soutien accru, devenu encore plus concret depuis 2015 via des actions ciblées d'information et de valorisation auprès de ses membres. En outre, la FVE offre une place de travail hebdomadaire à des jeunes participants au projet.

**LIFT**  
Projet



**Projet LIFT**  
**Présentation dans les conseils d'établissement scolaire**

**Conseil d'établissement scolaire de :**

---

**Personne de contact :**

---

**Présentation LIFT**

- Notre Conseil d'établissement est intéressé par cette présentation
- Notre Conseil d'établissement n'est pas intéressé par cette présentation

**Remarques**

---

---

---

**A retourner d'ici à**  
**par mail [f.saugy@lausanneregion.ch](mailto:f.saugy@lausanneregion.ch) ou par courrier à**  
**Lausanne Région – Av. de Rhodanie 2 – CP 975 – 1001 Lausanne**

**Pour plus d'informations**  
**Lausanne Région – Fabienne Saugy – 021 613 73 38**